**31ième Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Examen de SENEGAL**

5 novembre 2018

**Intervention de l’Autriche**

Monsieur le Président,

L’Autriche souhaite la bienvenue à Son Excellence et à sa délégation et les remercie pour la présentation du rapport national.

L’Autriche salue les évolutions positives recensées au Sénégal durant la période sous examen, notamment l’établissement d’un Ministère dédié à l’enfance. Elle salue également l’appui du Gouvernement à la construction et l’équipement de 64 « Daaras » modernes.

Toutefois, plusieurs préoccupations subsistent, y compris dans le domaine des droits des femmes et des enfants.

A cet égard, l’Autriche souhaite faire les recommandations suivantes:

* Dans le cadre d’une politique de prévention contre la grossesse précoce visant notamment de combattre les mariages précoces et les mariages forcés, renforcer l’éducation relative à la santé sexuelle et procréative adaptée à l’âge et améliorer l’accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et jeunes ainsi que mener des actions de sensibilisation pour promouvoir l’appui des parents et des communautés locales.
* Renforcer dans les écoles les mécanismes effectifs et confidentiels pour signaler les cas d’exploitation, abus ou harcèlement sexuels dans et autour des établissements scolaires.
* Appliquer rigoureusement les textes de loi en vigueur sur la pratique des mutilations génitales féminines, sous toutes ses formes.
* Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je vous remercie vivement.